



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 114 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Création d'emplois saisonniers Saison Nordique 2020 / 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, notamment son article 3 alinéa 2 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le Budget Annexe des Zones Nordiques voté en Conseil communautaire le 29 Juillet 2020 ;

VU le compte-rendu de la Commission Espaces Sancy, Zones Nordiques, Pôle Pleine Nature, diversification des activités réunie le 1^{er} Octobre 2020 ;

VU la délibération n° 111 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 validant la période de la saison hivernale du 15 Décembre 2020 au 15 Mars 2021 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'ouverture de la saison de ski de fond qui s'étend du 15 Décembre 2020 au 15 Mars 2021, et conformément à la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 – Article 3 2° alinéa, il convient de procéder à la création des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement du service pendant la saison.

En conséquence, Monsieur le Président propose de créer à compter du 15 Décembre 2020 pour la durée de la saison, les emplois saisonniers suivants :

- 12 agents polyvalents rémunérés sur la base du Smic horaire
- 4 agents polyvalents rémunérés sur la base de 11.00 € de l'heure
- 5 agents polyvalents rémunérés sur la base de 11.50 € de l'heure

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVENT la création des emplois non permanents et les rémunérations correspondantes telles qu'elles viennent de lui être soumises à compter du 15 Décembre 2020 jusqu'au 15 Mars 2021 ;
- PRECISENT que les crédits sont prévus au chapitre 012 du Budget Annexe Zones Nordiques ;
- MANDATENT son Président pour en assurer le recrutement.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président
Lionel GAY

